



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°18/018
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un Titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au 1^{er} étage du bâtiment Quai du Rhin sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4734 et en vue de l'implantation d'une activité de transport routier de fret de proximité.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TRANSPORTS EONNET LE HAVRE (TELH), ZI Les Compas – 76170 LILLEBONNE, n° de SIREN 521 061 903 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société TELH ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 18-102 portant sur la dépendance susvisée le 03/12/2018.

Description de la dépendance : Une surface de bureaux et de locaux divers d'une superficie totale de 144,17 m².
Durée de la convention : 2 ans et 4 mois environ à compter du 11/09/2018.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **08/02/2019**